



UNIL | Université de Lausanne
Faculté des lettres

Maîtrise universitaire ès Lettres (MA)

Plan d'études détaillé en

LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES ANCIENNES

Disciplines secondaire et principale [SP]

Version du 25 janvier 2007

La discipline langues et civilisations orientales anciennes se compose de deux orientations, Études indiennes et Études tibétaines, qui se complètent mutuellement.

Dans chacune des deux orientations, l'enseignement se base en priorité sur l'étude philologique des textes originaux, ce qui implique la connaissance de la langue dans laquelle ils sont écrits. Les textes portent sur des systèmes de pensée, des traditions religieuses et littéraires, ainsi que des sciences. Ils sont inscrits dans leur contexte au moyen de discussions traitant de différentes questions d'ordre historique, social, culturel, religieux, philosophique ou littéraire.

Note : Tous les crédits indiqués dans ce document sont des crédits ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits).

Structure de la Maîtrise universitaire ès Lettres et de la Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation

Les Maîtrises universitaires ès Lettres (90 crédits) et ès Lettres avec spécialisation (120 crédits) se composent toutes deux d'une discipline principale (60 crédits) et, au choix, soit d'une discipline secondaire, soit d'une discipline complémentaire (2^e partie), soit d'un programme à options (30 crédits). La Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation compte en plus un programme de spécialisation d'un volume de 30 crédits.

Maîtrise universitaire à temps plein – durée des études

La durée du cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire à temps plein est prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (art. 14), à savoir 3 semestres (minimum) et jusqu'à 5 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 90 crédits (MA 90), et de 4 semestres (minimum) à 6 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 120 crédits (MA 120).

Maîtrise universitaire à temps partiel – durée des études

Le cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres à temps partiel (50%) au sens de la « Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Maîtrises universitaires » est le même que celui d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre à l'étudiant de réaliser ses études en 6 semestres (minimum) et jusqu'à 8 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 90 crédits (MA 90), et de 8 semestres (minimum) à 10 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 120 crédits (MA 120).

Organisation des études de la Maîtrise universitaire

Le schéma théorique des études de Maîtrise universitaire prévoit que la première année soit constituée de deux programmes d'enseignements à 30 crédits chacun (discipline principale + discipline secondaire ou discipline complémentaire 2^e partie ou programme à options), et que la seconde année soit consacrée à la rédaction du mémoire de maîtrise et à la réalisation d'un programme de spécialisation, le cas échéant.

Les étudiants sont cependant libres de déroger à ce schéma théorique (par exemple en reportant d'un ou de plusieurs semestres l'un ou l'autre de leurs enseignements ou de leurs examens), pour autant qu'ils respectent les règles suivantes (extraites des Directives du Décanat « Directives et procédures liées à l'inscription, au dépôt à la discussion du mémoire de maîtrise » et « Directives et procédures liées au programme de spécialisation (MA 120 crédits) » :

- le dépôt du mémoire de maîtrise ne peut intervenir que si les conditions suivantes sont réunies :
 - Les 30 premiers crédits de la branche principale ainsi que les 30 crédits de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2^e partie ou de son programme à options, ont été réussis.
 - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant, a été réussi.
 - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
- l'inscription à un programme de spécialisation ne peut être enregistrée que si les conditions suivantes sont réunies :
 - L'étudiant n'a pas encore déposé son mémoire.
 - Les 30 crédits de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2^e partie ou du programme à options ont été réussis.
 - L'étudiant s'est inscrit au mémoire de maîtrise universitaire.
 - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant et s'il est lié à la discipline secondaire, a été réussi.
 - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
 - Le programme de spécialisation peut être réalisé dans le respect de la durée maximale des études prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (pour une Maîtrise universitaire à temps plein) ou par la Directive de la Direction 3.12 (pour une Maîtrise universitaire à temps partiel).

Ces règles sont valables aussi bien pour la Maîtrise universitaire à **temps plein** que pour la Maîtrise universitaire à **temps partiel**. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique.

Disciplines principale et secondaire MA (année 1, 30 C ECTS)

Épreuve							1 oral
14MA21	Oral	1h	Lecture de textes sanscrits	selon l'orientation choisie	coeff. 1	année 1	
15MA21			Lecture de textes tibétains				

Principe général

L'étudiant choisit l'orientation A (langue et littérature indiennes) ou l'orientation B (langue et littératures tibétaines), en fonction de ses connaissances.

Orientation A – langue et littérature indiennes

MA/14-SP 01							10 C
Lecture de textes sanscrits							année 1
S	Lecture de textes sanscrits	2h, 2 semestres	1 travail de séminaire				
1 épreuve orale [14MA21] de 1h							nb d'attestations : 1

MA/14-SP 02							10 C
Étude d'un sujet particulier en sanscrit							année 1
TP	Étude d'un sujet particulier	Présentation de TP					
Aucune épreuve – validation interne							nb d'attestations : 1

MA/14-SP 03							10 C
Atelier de traduction en sanscrit							année 1
TP	Atelier de traduction en sanscrit	Présentation de TP					
Aucune épreuve – validation interne							nb d'attestations : 1

Orientation B – langue et littérature tibétaines

MA/15-SP 01							10 C
Lecture de textes tibétains							année 1
S	Lecture de textes tibétains	2h, 2 semestres	1 travail de séminaire				
1 épreuve orale [15MA21] de 1h							nb d'attestations : 1

MA/15-SP 02							10 C
Étude d'un sujet particulier en tibétain							année 1
TP	Étude d'un sujet particulier	Présentation de TP					
Aucune épreuve – validation interne							nb d'attestations : 1

MA/15-SP 03							10 C
Atelier de traduction en tibétain							année 1
TP	Atelier de traduction en tibétain	Présentation de TP					
Aucune épreuve – validation interne							nb d'attestations : 1

Discipline principale MA (année 2, 30 C ECTS)

Épreuve		1 défense de mémoire	
14MA41	Défense du mémoire	Mémoire de maîtrise	coeff. 1
15MA41			

Orientation A – langue et littérature indiennes

MA/14-PR 01	30 C
Mémoire de maîtrise en langue et littérature indiennes	
année 2	
Sujet choisi d'entente avec un enseignant	
1 défense de mémoire [14MA41]	nb d'attestations : 0

Orientation B – langue et littérature tibétaines

MA/15-PR 01	30 C
Mémoire de maîtrise en langue et littérature tibétaines	
année 2	
Sujet choisi d'entente avec un enseignant	
1 défense de mémoire [15MA41]	nb d'attestations : 0